

# **Note de présentation à destination du Conseil supérieur des programmes : le projet de programme enseignement facultatif Éducation musicale en classe de seconde**

Plusieurs constats généraux ont pesé sur l'élaboration du projet de programme de l'enseignement facultatif Éducation musicale :

- Non immédiatement considérée comme pesant sur les choix d'orientation, l'Éducation musicale doit reposer sur la motivation des élèves et la transformer en des compétences transférables.
- L'approche pratique et sensible est primordiale et hautement éducative (rapport au collectif, rigueur de l'apprentissage, travail sur soi, intégration de repères culturels forts, etc.). L'assimilation en profondeur de questionnements verbalisés en dépend et la nourrit.
- Les pratiques et modes d'écoute de la musique n'ont jamais connu la diversité actuelle, suscitant un besoin encore accru de synthèse et d'intégration.

Pour ces trois raisons principales, le programme repose sur une organisation par projets, ceux-ci étant le point de départ d'exigences disciplinaires adaptées au volume horaire dédié. Évitant des prescriptions trop précises, le programme permet au professeur – généralement seul dans son lycée – d'organiser une progression annuelle en fonction des caractéristiques de son contexte d'enseignement. En revanche, le programme pose des cadres et des objectifs qui assurent l'homogénéité de l'enseignement au plan national. Ceux-ci allient la curiosité à l'égard de répertoires moins connus ou ignorés et l'assimilation d'œuvres ou de repères destinés à construire une culture commune et partagée.

\*\*\*

Introduit par un préambule spécifique, le projet de programme pour l'enseignement facultatif Éducation musicale est organisé selon le plan suivant :

1. Enjeux et objectifs
2. Champs de compétences travaillés
3. Champs de questionnement
4. Formes pédagogiques et situations
5. Attendus de fin d'année
6. Evaluation des apprentissages
7. Chorale et orchestre

Prenant, pour les élèves qui le choisissent, la suite de l'enseignement obligatoire d'éducation musicale au collège, les compétences travaillées reprennent la structure qui préside au programme du cycle 4.

- Réaliser des projets musicaux d'interprétation et de création
- Explorer, imaginer, élaborer une stratégie : faire et créer
- Écouter, comparer, commenter : construire une culture musicale et artistique
- Échanger, partager, argumenter et débattre

Dans cette logique, il est proposé un changement de nom de l'enseignement, actuellement de musique. Éducation musicale apparaît en effet une dénomination plus adaptée à la poursuite d'études musicales dans le cadre de la formation générale à ce niveau scolaire.

## **Une économie nouvelle**

Le programme structure l'enseignement par projets successifs pouvant être menés par l'ensemble du groupe classe ou par petits groupes. Les projets menés peuvent relever de l'interprétation, de

l'improvisation ou de la création, mais aussi de recherches documentaires notamment auditives. Ces situations systématiques visent également à contribuer au développement des compétences orales des élèves.

### **Des champs de questionnement**

Le programme propose deux grands champs de questionnement qui doivent obligatoirement être visités à l'occasion de chaque réalisation :

- La place de la musique et de ses pratiques dans la société contemporaine.
- La diversité des esthétiques, des langages et des techniques de la création musicale dans le temps et l'espace.

Ils sont déclinés en perspectives de travail plus directement opérationnelles dont le choix est laissé aux professeurs, toutes ne pouvant être investies sur une seule année.

Chaque projet donne également lieu à l'élaboration d'une note de synthèse (individuelle ou collective) qui permet de formaliser l'ensemble du travail mené et de construire une trace des connaissances construites à l'occasion de sa réalisation.

\*\*\*

Cette organisation du programme par projets au service de compétences générales nourries par des questionnements au choix du professeur vise également à spécifier, dès la classe de seconde, l'enseignement facultatif qui se poursuivra en cycle terminal. Elle permet aux professeurs de construire une cohérence annuelle au plus près des attentes, des besoins et des compétences des élèves et de poser les jalons d'un enseignement qui, reposant sur une économie similaire en cycle terminal, pourra non seulement être complémentaire de l'enseignement de spécialité mais aussi être orienté en fonction des choix de spécialité des élèves.

Violaine Anger & Vincent Maestracci